

La campagne de renouvellement partiel du Sénat "Série B" a démarré aujourd'hui à 0 heure

• Une échéance qui consolide et enrichit davantage notre démocratie

La campagne de renouvellement partiel du Sénat a démarré aujourd'hui à zéro heure sur l'ensemble du territoire national. Sept partis politiques prennent part à cette énième élection démocratique dans le pays avec 31 listes en lice.

Depuis 1986, des séries d'élections municipales d'abord, présidentielles et parlementaires ensuite, se sont déroulées dans le calme, dans la stabilité, dans la sérénité et à chaque fois dans un esprit démocratique.

Au fil de ces élections, la pratique démocratique s'est consolidée, s'est renforcée et s'est enrichie.

Déjà en 1992, la Mauritanie inaugurerait une Première en réalisant la première élection présidentielle au suffrage universel et de l'élection au même suffrage d'un parlement bicaméral. Ce parlement composé de deux chambres (l'Assemblée Nationale et le Sénat) est en tête du système démocratique mauritanien parce que détenant le pouvoir législatif. Ce bicaméralisme confère une plus grande représentativité et un meilleur contrôle à travers une double lecture, un double examen et un double avis sur les textes de loi proposés.

Le Sénat est élu au suffrage universel indirect par un collège électoral composé des représentants du peuple qu'il a élus au suffrage universel direct.

Composé de 56 sénateurs dont 53 représentant les collectivités des moughataa et 3 représentants des mauritaniens établis à l'étranger, le Sénat est renouvelé par tiers tous les deux ans.

Le présent renouvellement porte sur la série B qui concerne 18 moughataa réparties entre 11 wilaya du pays.

Par le nombre de listes et celui des partis politiques qui y prennent part, cette élection partielle du Sénat conforte le processus démocratique du pays; un processus qui a intégré la vie politique et qui s'inscrit avec constance dans nos mœurs et pratiques.

La démocratie mauritanienne, au terme des nombreuses réformes est devenue mature. Mature parce que les mauritaniens sont habitués depuis 1986 aux urnes, à cet exercice citoyen qui consacre leur participation à la gestion des affaires publiques, à choisir ceux qui les gouvernent et ceux qui les représentent.

L'architecture de la démocratie après avoir été parachevée a été confortée par une série de réformes qui ont, toutes, contribué à enraciner la culture démocratique.

A ce titre, la réforme de l'Etat-civil, l'introduction de la carte d'identité

infalsifiable, le renforcement du rôle des partis par l'interdiction des candidatures indépendantes, les subventions accordées aux formations politiques, la réduction des cautions exigibles pour les candidats, l'introduction du scrutin proportionnel et le soutien accru à la presse privée sont autant d'actions qui ont favorisé la consolidation de l'esprit, de la culture et de la pratique de la démocratie.

La consécration par les textes et par l'usage de la représentation populaire, juste et transparente consacre le principe fondamental de la démocratie.

Mais il est également une approche parallèle qui rend cette représentation plus consciente, plus intelligente et avec davantage de discernement.

Cette approche n'est autre que la généralisation du savoir. Car le choix d'un citoyen restera fortement limité tant qu'il ne sait pas lire, analyser, apprécier, c'est à dire choisir réellement.

La grande campagne d'alphabétisation constitue justement une autre dimension de la démocratie en ce sens qu'elle fait recouvrer à des citoyens le droit à l'enseignement, au savoir et aux connaissances.

Ce faisant, elle offre à terme, à ces citoyens la possibilité de lire des programmes, de comprendre les différentes propositions qui leur sont présentées et de faire par conséquent le meilleur choix, en toute connaissance de cause.

Les mauritaniens disposent d'une architecture institutionnelle démocratique complète: Un Président de la République, élu au suffrage universel direct et pluraliste, deux chambres parlementaires (Assemblée Nationale et Sénat - système bicaméral le premier du genre en Afrique et dans le monde arabe), 216 conseils municipaux, un Conseil Constitutionnel, une Médiation de la République, plus de 20 partis politiques, 3 centrales syndicales en plus des nombreux syndicats et associations professionnels, des centaines de titres de presse et des centaines d'organisations non gouvernementales et de société civile.

Il s'agit là d'une architecture institutionnelle aussi complète que celle des plus vieilles démocraties. A l'exercice, ces différentes institutions ont fait preuve de grande harmonie dans leur fonctionnement.

L'élection partielle du Sénat dont la campagne a été lancée aujourd'hui à zéro heure, constitue une étape supplémentaire du renouvellement régulier de nos institutions démocratiques.